

Le présent document contient des renseignements importants que vous devez connaître au sujet du Fonds de titres à revenu fixe opportuniste Sun Life - série A. Le prospectus simplifié du fonds présente des renseignements plus détaillés. Demandez-en un exemplaire à votre représentant, communiquez avec le gestionnaire, Placements mondiaux Sun Life (Canada) inc., au 1-877-344-1434 ou à info@placementsmondiauxsunlife.com, ou visitez le site www.placementsmondiauxsunlife.com.

Avant d'investir dans un fonds, déterminez s'il cadre avec vos autres placements et s'il correspond à votre degré de tolérance au risque.

À compter du 26 février 2020 ou autour de cette date, 1) le fonds sera renommé « Mandat privé de titres à revenu fixe opportuniste Sun Life »; 2) les frais de gestion applicables aux parts de série A passeront de 1,55 % à 1,52 %; 3) les options de frais de souscription différés (FSD) et de frais de souscription réduits (FSR) ne seront pas offertes pour les nouveaux comptes et 4) les parts du fonds ne seront pas admissibles à des frais de gestion réduits, mais pourront être prises en compte dans le calcul de la valeur de marché des titres admissibles au programme Gestion privée.

Le fonds est un fonds de placement alternatif. Il peut investir dans des catégories d'actifs ou appliquer des stratégies de placement qui ne sont pas permises aux autres types de fonds de placement. Les stratégies qui le distinguent des autres types de fonds de placement comprennent notamment : la capacité d'utilisation accrue de dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture; la capacité accrue de vente de titres à découvert; et la capacité d'emprunter des fonds aux fins de placement. Même si ces stratégies seront appliquées conformément aux objectifs et aux stratégies de placement du fonds, elles pourraient accélérer le rythme auquel votre placement perd de la valeur, selon la conjoncture du marché.

Bref aperçu

Code du ou des fonds :	FA : SUN1110 FSD : SUN1210 FSR : SUN1310	Gestionnaire de fonds :	Placements mondiaux Sun Life (Canada) inc.
Date de lancement de la série :	(Série A) 6 juin 2016	Gestionnaire de portefeuille :	Placements mondiaux Sun Life (Canada) inc.
Valeur totale du fonds au 30 septembre 2019 :	72,9 millions de dollars	Sous-conseiller(s) :	Wellington Management Canada ULC
Ratio des frais de gestion (RFG) :	2,59 %	Distributions :	Revenu : mensuellement, le dernier jour ouvrable ou le dernier jour de négociation, ou vers cette date. Gains en capital : annuellement, décembre.
		Placement minimal :	500 \$ au départ, 50 \$ par placement supplémentaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Le Fonds a comme objectif de placement de chercher à procurer une plus-value du capital à long terme et un revenu en investissant principalement dans un portefeuille diversifié de titres à revenu fixe mondiaux. Le Fonds peut utiliser des dérivés afin d'obtenir une exposition aux actifs de son portefeuille et peut effectuer des emprunts de fonds et des ventes à découvert.

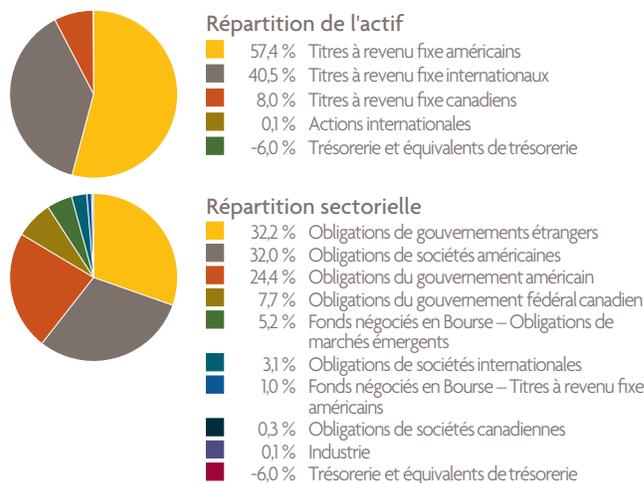
Le fonds est un fonds commun de placement alternatif pouvant avoir recours à l'effet de levier jusqu'à 300 % de la valeur liquidative du fonds. Sources de l'effet de levier : ventes à découvert de placements, liquidités empruntées à des fins de placement et valeur nominale des positions en dérivés du fonds, à l'exception de tout produit dérivé utilisé à des fins de couverture.

Le graphique ci-dessous vous donne un aperçu des placements du fonds au 30 septembre 2019. Les placements du fonds changeront.

Dix principaux placements (au 30 septembre 2019)

1. Obligations à long terme du Trésor américain lié à l'inflation, 0,67 %, 15 janv. 2026	5,7 %
2. Obligations d'État canadiennes, 2,25 %, 01 mars 2024	5,6 %
3. FNB iShares JP Morgan Emerging Markets Bond en \$US	5,2 %
4. Obligation liée à l'IPC du gouvernement du Japon, 0,10 %, 10 mars 2029	4,7 %
5. FNCI, 2,50 %, 01 sept. 2034	4,1 %
6. Obligations à long terme du Trésor américain lié à l'inflation, 0,65 %, 15 avril 2023	3,8 %
7. Obligation liée à l'inflation de la République fédérale d'Allemagne, 0,11 %, 15 avril 2026	3,4 %
8. Obligations à long terme du Trésor américain lié à l'inflation, 0,51 %, 15 avril 2024	3,1 %
9. Obligation liée à l'inflation de la République fédérale d'Allemagne, 0,53 %, 15 avril 2030	2,9 %
10. Obligation liée à l'inflation du gouvernement fédéral russe, 2,67 %, 02 févr. 2028	2,8 %
Pourcentage total des dix principaux placements	41,3 %
Nombre total de placements	170

Répartition des placements (au 30 septembre 2019)



Quel est le degré de risque?

La valeur du fonds peut aussi bien diminuer qu'augmenter. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une des façons d'évaluer le risque consiste à regarder dans quelle mesure le rendement du fonds change avec le temps. C'est ce qu'on appelle la «volatilité».

En général, les fonds plus volatils présentent des rendements qui fluctuent davantage avec le temps. Ils sont plus susceptibles de vous faire perdre de l'argent, mais également de présenter des rendements plus élevés. Les fonds moins volatils ont tendance à présenter des rendements qui fluctuent peu avec le temps. En règle générale, ils présentent des rendements moindres et sont moins susceptibles de vous faire perdre de l'argent.

Niveau de risque

Placements mondiaux Sun Life (Canada) inc. a déterminé que la volatilité de ce fonds est faible.

Le niveau de risque est déterminé en fonction de la fluctuation du rendement d'un fonds au fil des ans. Il ne constitue pas une indication de la volatilité future du fonds. Le niveau de risque peut changer avec le temps. Un fonds présentant un faible niveau de risque peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir plus sur le niveau de risque d'un fonds et les risques particuliers pouvant avoir une incidence sur le rendement du fonds, lisez la section "Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un organisme de placement collectif?" du prospectus simplifié du fonds.

Aucune garantie

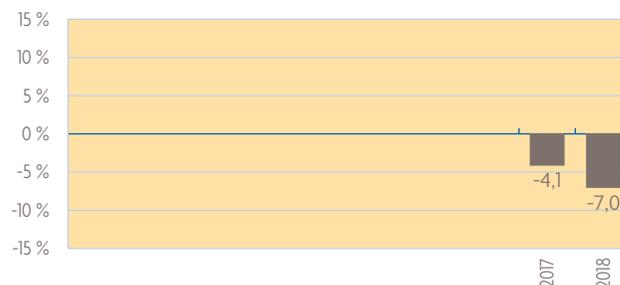
Comme la plupart des organismes de placement collectif, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer l'argent investi.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section vous montre le rendement des parts de la Série A du fonds pour les 2 dernières années civiles. Les rendements sont indiqués après déduction des frais. Ces frais réduisent le rendement de la série.

Rendements annuels

Ce graphique montre le rendement des parts de la Série A du fonds pour chacune des 2 dernières années civiles. La valeur de la série a baissé pendant 2 des 2 années indiquées. La fourchette de rendements et les changements d'une année à l'autre peuvent vous aider à déterminer le degré de risque du fonds. Toutefois, ces renseignements ne donnent aucune indication quant au rendement futur du fonds.



Meilleur et pire rendement sur trois mois

Ce tableau montre le meilleur et le pire rendement des parts de la Série A du fonds sur une période de trois mois au cours des 2 dernières années. Le meilleur et le pire rendement sur trois mois pourraient augmenter ou diminuer à l'avenir. Déterminez la perte que vous pourriez assumer sur une courte période.

	Rendement	Période de 3 mois se terminant :	Si vous investissez 1 000 \$ au début de la période
Meilleur rendement	4,4	31 mars 2019	Votre rendement augmenterait pour atteindre 1 044 \$
Pire rendement	-5,9	31 décembre 2018	Votre rendement diminuerait pour atteindre 941 \$

Rendement moyen

Au 30 septembre 2019, une personne qui a placé 1 000 \$ dans des parts de la Série A du fonds depuis sa création a maintenant 962 \$. Cela représente un taux de rendement composé annuel de -1,2 %.

À qui le fonds est-il destiné?

Épargnants qui :

- Cherchent à obtenir une plus-value du capital et un revenu
- Souhaitent diversifier leurs placements grâce à un large éventail de catégories d'actif, de pays, de niveaux de crédit et d'horizons de placement;
- Investissent à moyen ou à long terme.
- Peuvent tolérer un risque de placement faible.

N'investissez pas dans ce fonds à moins d'être prêt à accepter la perte potentielle d'une partie de votre placement ou si vous avez un horizon de placement à court terme.

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant de l'impôt que vous payez dépend des lois fiscales en vigueur là où vous vivez, ainsi que du fait que vous détenez ou non les parts du fonds dans un régime enregistré comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

N'oubliez pas que si vous détenez les parts du fonds dans le cadre d'un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, peu importe que vous les receviez au comptant ou que vous les réinvestissiez.

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau suivant présente les frais que vous pourriez payer si vous achetez, possédez ou vendez des parts du Série A. Les frais – y compris les commissions – peuvent varier selon les séries d'un fonds et selon les fonds. Des commissions plus élevées peuvent inciter un représentant à recommander un placement plutôt qu'un autre. Demandez s'il existe d'autres séries, fonds ou placements qui pourraient vous convenir à un coût moindre.

1. Frais de souscription

Vous devez choisir une option de souscription lorsque vous souscrivez des parts de cette série du fonds. Renseignez-vous au sujet des avantages et des inconvénients de chaque option.

Option de souscription	Ce que vous payez		Fonctionnement
	en pourcentage (%)	en dollars (\$)	
Frais de souscription payables à l'acquisition	Entre 0 % et 5 % du prix d'achat des parts que vous souscrivez	Vous paierez des frais allant de 0 \$ à 50 \$ pour chaque placement de 1 000 \$.	<ul style="list-style-type: none"> Vous et votre représentant négociez les frais, qui peuvent représenter jusqu'à 5,0 % du coût des parts, et vous payez ces frais à la société de votre représentant au moment où vous souscrivez les parts.
Frais de souscription différés	Si vous faites racheter vos parts : durant la 1 ^e année 5,5 % durant la 2 ^e année 5,0 % durant la 3 ^e année 5,0 % durant la 4 ^e année 4,0 % durant la 5 ^e année 4,0 % durant la 6 ^e année 3,0 % durant la 7 ^e année 2,0 % après la 7 ^e année rien	Au moment du rachat, vous payez des frais allant de 0 \$ à 55 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ du coût initial de votre placement.	<ul style="list-style-type: none"> Lorsque vous souscrivez des parts du fonds, Placements mondiaux Sun Life (Canada) inc. paie à la société de votre représentant jusqu'à 5,0 % du montant de votre souscription. Ces frais de souscription différés correspondent à un taux établi. Ils sont déduits du montant de la vente. Vous ne paierez aucuns frais lorsque vous souscrivez les parts. Toutefois, si vous faites racheter les parts dans les sept années de la souscription, vous paierez des frais de rachat qui commencent à 5,5 % du coût initial des parts et diminuent avec le temps. Chaque année, vous pouvez généralement faire racheter jusqu'à 10,0 % des parts que vous déteniez au 31 décembre de l'année précédente et jusqu'à 10,0 % des parts que vous avez souscrites pendant l'année en cours, sans frais. Vous pouvez avoir à payer des frais de souscription à la société de votre représentant si vous faites passer des parts souscrites en vertu de l'option frais de souscription différés à l'option frais de souscription payables à l'acquisition, ou la société de votre représentant peut vous demander des frais de substitution.
Frais de souscription réduits	Si vous faites racheter vos parts : durant la 1 ^e année 2,5 % (3,0% avant le 29 mars 2018) durant la 2 ^e année 2,0 % (2,5% avant le 29 mars 2018) durant la 3 ^e année 2,0 % après la 3 ^e année rien	Au moment du rachat, vous payez des frais allant de 0 \$ à 25 \$ (30 \$ avant le 29 mars 2018) sur chaque tranche de 1 000 \$ du coût initial de votre placement.	<ul style="list-style-type: none"> Lorsque vous souscrivez des parts du fonds, Placements mondiaux Sun Life (Canada) inc. paie à la société de votre représentant jusqu'à 2,5% du montant de votre souscription. Ces frais de souscription réduits correspondent à un taux établi. Ils sont déduits du montant de la vente. Vous ne payez aucuns frais lorsque vous souscrivez les parts. Toutefois, si vous faites racheter les parts dans les trois années de la souscription, vous paierez des frais de rachat qui commencent à 2,5 % du coût initial des parts (3,0% avant le 29 mars 2018) et diminuent avec le temps. Chaque année, vous pouvez généralement faire racheter jusqu'à 10,0 % des parts que vous déteniez au 31 décembre de l'année précédente et jusqu'à 10,0 % des parts que vous avez souscrites pendant l'année en cours, sans frais. Vous pouvez avoir à payer des frais de souscription à la société de votre représentant si vous faites passer des parts souscrites en vertu de l'option frais de souscription réduits à l'option frais de souscription payables à l'acquisition, ou la société de votre représentant peut vous demander des frais de substitution.

2. Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du fonds.

Au 30 juin 2019, la date du plus récent rapport de la direction sur le rendement du fonds, les frais de la série représentaient 2,75 % de sa valeur. Cela représente approximativement 28 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ qui est placée.

	Taux annuel (en pourcentage de la valeur de la série)
Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit du total des frais de gestion du fonds (y compris les commissions de suivi), des frais d'administration et frais du fonds.	2,59 %
Ratio des frais d'opération (RFO) Il s'agit des frais d'opération du fonds.	0,16 %
Frais du fonds	2,75 %

Renseignements supplémentaires concernant la commission de suivi

Cette commission de suivi est permanente. Elle est versée tant que vous détenez des parts du fonds. Cette commission s'applique aux services et/ou aux conseils que votre représentant et/ou sa société vous fournissent.

Placements mondiaux Sun Life (Canada) inc. verse la commission de suivi à votre courtier. La commission est prélevée sur les frais de gestion du fonds, et elle repose sur la valeur de votre placement. Le taux dépend de l'option de souscription que vous choisissez.

- **Frais de souscription payables à l'acquisition** : 0,75 % de la valeur de votre placement chaque année. Cela représente 7,50 \$ par année pour chaque placement de 1 000 \$.
- **Frais de souscription différés** : 0,375 % de la valeur de votre placement chaque année. Cela représente 3,75 \$ par année pour chaque placement de 1 000 \$.
- **Frais de souscription réduits** : 0,375 % de la valeur de votre placement chaque année. Cela représente 3,75 \$ par année pour chaque placement de 1 000 \$.

3. Autres frais

Vous pourriez devoir payer d'autres frais lorsque vous achetez, détenez, vendez ou échangez, dans le cadre d'une substitution, des parts de cette série du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations à court terme	Si, dans les 30 jours de leur achat, vous faites racheter des parts du fonds ou vous échangez des parts du fonds dans le cadre d'une substitution, Placements mondiaux Sun Life (Canada) inc. pourrait vous demander, pour le compte du fonds, des frais d'opération à court terme correspondant à 2 % de la valeur liquidative des parts rachetées ou ayant fait l'objet de la substitution.
Frais de substitution	Les courtiers peuvent vous demander des frais allant jusqu'à 2 % de la valeur des parts que vous échangez, dans le cadre d'une substitution, contre des parts d'un autre fonds.
Frais d'insuffisance de fonds	Placements mondiaux Sun Life (Canada) inc. vous demandera des frais d'insuffisance de fonds (de 30 \$ pour chaque effet retourné) si un chèque ou un ordre d'achat est retourné en raison d'une insuffisance de fonds dans votre compte.
Frais de messagerie ou de virement électronique	Si vous demandez que le produit d'un rachat vous soit envoyé par messagerie ou par virement électronique, Placements mondiaux Sun Life (Canada) inc. pourrait vous demander de payer les frais qu'elle engagerait relativement au mode de livraison choisi.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez :

- de vous retirer d'un contrat d'achat d'un organisme de placement collectif dans les deux jours ouvrables de la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds, ou
- un droit d'annulation de votre achat, que vous pouvez exercer dans les 48 heures de la réception de la confirmation de votre ordre d'achat.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez prendre des mesures dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Communiquez avec le gestionnaire, Placements mondiaux Sun Life (Canada) inc., ou avec votre représentant pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information. Ces documents et la fiche de renseignements sur le fonds constituent les documents juridiques du fonds.

Placements mondiaux Sun Life (Canada) inc.
1, rue York
Toronto (Ontario) M5J 0B6

Numéro sans frais : 1-877-344-1434
Courriel : info@placementsmondiauxsunlife.com
Internet : www.placementsmondiauxsunlife.com

Pour en savoir plus sur les organismes de placement collectif, lisez la brochure Comprendre les organismes de placement collectif, qui est accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, au www.securities-administrators.ca.